

BULLETIN D'INSCRIPTION ou DE RENOUELEMENT 2024-2025

A renvoyer à l'adresse du siège social indiqué en pied de page avec le règlement ou à remettre au professeur.

Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement**RENSEIGNEMENTS ADHERENT**

Nom : Prénom

Date de naissance : Sexe : F M

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence : (Nom + téléphone) :

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX (pour les adhérents mineurs)

Responsable légal 1 :

Téléphone (*impératif*) : Email (*impératif*) :

Responsable légal 2:

Téléphone (*impératif*) : Email (*impératif*) :**Décharge de responsabilité pour les adhérents mineurs (valable toute l'année en cours)** Mon enfant est autorisé à quitter le complexe sportif du lieu dit du Carcaud sans accompagnateur. Mon enfant n'est pas autorisé à quitter le complexe sportif du lieu dit du Carcaud sans accompagnateur et attendra son responsable dans le hall d'entrée.

LIEU ET DATE :

SIGNATURE (obligatoire)

Important : Toutes les correspondances se feront par mail (assomandance@gmail.com) et sms auprès du professeur dont le numéro vous sera communiqué après validation de l'inscription.

HORAIRES ET TARIFS ANNUELS DES COURS

Sous réserve de place disponible !

Veuillez cocher le(s) COURS, entourer et reporter le(s) TARIF(S) qui vous concernent :

*Les horaires et jours peuvent être amenés à changer en fonction de la demande et des disponibilités de la salle.
La confirmation sera faite dans les meilleurs délais. Nous vous remercions de votre compréhension.*

	INITIÉ	INTERMEDIAIRE	CONFIRMÉ
MARDI	18H15-19H15 <input type="checkbox"/> COURS GROOVE 10-14 ANS* 19H30-21H00 <input type="checkbox"/> COURS FUNK ADULTE*		
VENDREDI		18h15-19h45 <input type="checkbox"/> COURS BOUNCE 13 ANS ET +*	20H00-21H30 <input type="checkbox"/> COURS HYPE TOUT AGE**
SAMEDI	10H30-11H30 <input type="checkbox"/> COURS POP 7-9 ANS*		

* Ces cours se verront proposer une participation au Téléthon le 7 et 8 décembre 2024 et au festival NOUVEAUX REGARTS prévu le samedi 7 juin 2025.

Le cours FUNK est accessible à partir de 17 ans // Le cours BOUNCE est accessible aux adultes.

** Ce cours confirmé répond aux besoins des danseurs assidus, motivés. Les danseurs se verront proposer tous les événements, en plus du Téléthon et du festival Nouveaux Regarts. Tu veux te donner à fond, alors ce cours est fait pour toi !

Cours 1H	Cours 1H30	Cours loisir supplémentaire	Carte 10 cours renouvelable
125,00 €	145,00 €	90,00 €	Cette carte est valable sur l'année en cours et pour tous les cours sauf celui du vendredi 20h. <i>la carte ne permet pas de participer aux événements.</i>
80,00 €			

COTISATION(S) et Adhésion obligatoire	PAIEMENT OBLIGATOIRE LORS DE LA REMISE DU DOSSIER
Cours 1H30€	Virement <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/>
Cours 1H00€	Chèque(s) <input type="checkbox"/> Nombre :
Cours supplémentaire :€	PAIEMENT EN 2 FOIS PAR CHEQUE – encaissements début octobre et début décembre 2023
Carte 10 cours€	PAIEMENT EN 3 FOIS PAR CHEQUE <i>pour un montant total supérieur à 200€</i> - encaissements début octobre, début décembre et début février.
Adhésion annuelle obligatoire.....20€	Les paiements par chèque(s) doivent être rédigés à la date d'inscription et établis à l'ordre de : M.A.N. DANCE
TOTAL : €	

Certificat médical - loi n° 2022-296 du 2 mars 2022

Adhérent MAJEUR	<p>Pour les nouvelles inscriptions, le certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) à la pratique sportive est OBLIGATOIRE.</p> <p>La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) à la pratique sportive n'est plus obligatoire, toutefois nous recommandons à nos adhérents de prendre l'avis de leur médecin traitant ou de s'assurer via le questionnaire de santé CERFA 15699*01 (www.formulaires.service-public.fr) qu'il n'y a pas d'obstacle à la pratique de l'activité choisie.</p>
Adhérent MINEUR	<p>Pour les nouvelles inscriptions, le certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) à la pratique sportive est OBLIGATOIRE.</p> <p>Le responsable légal du mineur doit remplir avec lui le questionnaire de santé Annexe II-23 (art. A231-3) du Code du Sport.</p> <p>Si toutes les réponses sont négatives, le responsable légal doit compléter et fournir l'attestation questionnaire de santé pour lequel il a été répondu par la négative à l'ensemble des questions.</p> <p>Dans le cas contraire, une réponse positive à au moins une des questions nécessite une consultation médicale, muni dudit questionnaire, à l'issue de laquelle <u>un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) devra impérativement nous être délivré.</u></p>

Je soussigné(e)..... Adhérent ou responsable légal de
l'adhérent mineur :

- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de M.A.N. DANCE et m'engage à le respecter.
- Autorise l'association M.A.N. DANCE à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et films pris dans le cadre des activités de l'association. Les images pourront être exploitées et utilisées directement sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits pour une diffusion à des fins non commerciales et dans un but strictement pédagogique sur tout type de support médiatique.
- Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques liés à la pratique de la danse, je certifie ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale de nature à m'empêcher de pratiquer la danse Hip-Hop ou certifie selon loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 que l'état de santé de l'adhérent mineur lui permet de pratiquer cette discipline.
- Autorise le professeur de danse à prendre le cas échéant toutes mesures (Premiers secours, hospitalisations) rendues nécessaires par l'état de l'adhérent.
- Atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile personnelle et/ou assurance extrascolaire pour l'année en cours.

Fait à, le

Signature de l'adhérent majeur ou du représentant légal de l'adhérent mineur

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au bureau de l'association. ».